

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
COMITÉ SYNDICAL DU  
SIVED NOUVELLE GÉNÉRATION**

**Séance du 17 mars 2025**

Nombre de délégués membres constituant l'assemblée (titulaires et suppléants) : 58

Nombre de délégués pouvant prendre part à la délibération : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 22 (dont 1 pouvoir)

**Délibération n° 01/17.03.2025**

Objet de la délibération : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars, à 16h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, au siège de la Communauté de communes Cœur du Var au Luc-en-Provence, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le 4 mars 2024.

**Présents** : Éric AUDIBERT, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Olivier HOFFMANN, Jean-Luc LAUMAILLER, Pascal SIMONETTI, Philippe VALLOT, Christian GHINAMO, Yves SOUQUE, Hervé PHILIBERT, André ROUSSELET, Christophe VERCOUTRE, Fernand BRUN, Dominique LAIN, Jean-Louis PORTAL, Jean-Pierre ROUX, Yannick SIMON, Marjorie VIORT, Jean-Michel DRAGONE, Liliane LUONGO, Didier MONTANARD.

**Absent ayant donné pouvoir** : Christophe CORTES à Liliane LUONGO

**Secrétaire de séance** : Philippe VALLOT

**VU** le Code Général des Collectivité Territoriales, notamment son article L2121-31,

**CONSIDÉRANT** que le Compte de Gestion constitue la restitution des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit être approuvé préalablement au vote du Compte Administratif,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2024 et les Décisions Budgétaires Modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats,

le Compte de Gestion 2023 (établi par Monsieur Jean-Claude GOMEZ, Trésorier en poste à Brignoles et approuvé par l'assemblée délibérante), accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses sont conformes aux écritures demandées par l'ordonnateur au cours de l'exercice et qu'elles paraissent régulières et suffisamment justifiées,

***Il est demandé au Comité Syndical :***

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2024 établi par Monsieur Jean-Claude GOMEZ, Trésorier, et joint en annexe,
- **DE DIRE** que ce Compte de Gestion sera visé et certifié conforme par l'ordonnateur, et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
**Éric AUDIBERT**

